

LA LUMIÈRE

Volume 17, Numéro 1

Mars 2011

*Dossier spécial
portant sur les résultats
de notre sondage*

Organisme financé par



Centraide
du Grand Montréal

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec 



L'APHRSO est heureuse de vous faire parvenir la première édition 2011 de son journal La Lumière.

Comme vous le savez sans doute, ce journal est pour nous un des médium de communication que nous utilisons périodiquement pour informer nos membres et leur famille de tous sujets que nous trouvons importants ou que nous jugeons utiles à vous transmettre.

Nous l'utilisons également pour vous tenir au courant des dossiers qui retiennent notre attention et sur lesquels nous travaillons sur une base régulière. En ce sens, nous avons choisi comme sujet prioritaire pour cette présente parution de faire le suivi avec vous du sondage que nous avons réalisé à l'automne dernier avec l'appui de nos partenaires du milieu.

Ce sondage a été pour nous une grande source d'informations et d'inspiration dans la poursuite de nos actions présentes et à venir. C'est pourquoi, nous tenons à remercier une fois de plus tous ceux et celles qui ont participé à cette démarche de consultation qui, jusqu'à présent, nous a permis non seulement de mieux connaître vos besoins mais nous a également permis de vous réunir afin d'échanger sur vos réalités respectives et sur les pistes de solutions que nous pouvons collectivement mettre de l'avant pour vous supporter.

Merci à tous de votre précieuse collaboration et de votre implication.



Dans ce numéro :

Mot de la directrice	2
Les personnes handicapées et les municipalités	3
Bilan du sondage	4-5
Bilan des rencontres de parents	6-7
Dossier stationnement	8
Non à la convention	9
CIT Roussillon	10
Mesures préventives	11



Nous sommes sur

facebook

Devenez fan!

Mot de la directrice



Retour sur la fête annuelle 2010

La fête annuelle 2010 a encore une fois été un grand succès. 125 personnes étaient réunies à Candiac en décembre dernier pour discuter et s'amuser entre amis. Pour l'APHRSO, ce grand rassemblement annuel est une belle occasion pour nous de rencontrer nos membres et échanger avec eux et avec leurs familles qui les accompagnent. Merci à vous tous de vous déplacer si nombreux à chaque année pour partager ce moment avec les membres qui composent notre Conseil d'administration et avec les membres de notre personnel.

Implication au Conseil d'administration...ça vous intéresse?

Chaque année, lors de notre Assemblée générale annuelle, les membres présents ont la tâche d'élire ceux et celles qui composeront le Conseil d'administration pour l'année en cours. Cette tâche est relativement simple mais elle peut devenir très problématique lorsque peu de candidats manifestent un intérêt à y siéger. Or, pour un organisme communautaire autonome comme le nôtre, il s'avère essentiel que les personnes handicapées ou leurs représentants soient majoritaires au sein du Conseil d'administration. De cette façon, nous nous assurons que nos membres sont bien représentés par les dirigeants en place et que tous ceux et celles qui gravitent autour de l'APHRSO ont un intérêt à soutenir notre mission et à partager les valeurs que nous véhiculons.

Puisque le recrutement n'est pas toujours chose facile et qu'il arrive que des personnes soient nommées en assemblée sans toutefois savoir de quoi il en retourne, nous songeons à améliorer nos pratiques et pour se faire, nous aimerions pouvoir avoir la possibilité de rencontrer au préalable tous ceux et celles qui ont un intérêt à poser leur candidature. De cette façon, nous pourrions valider l'intérêt des candidats et transmettre toute l'information relative à l'organisme et à son fonctionnement.

Si vous avez quelques heures de bénévolat à nous consacrer et que vous avez un intérêt à présenter votre candidature pour vous joindre éventuellement au conseil d'administration, nous vous invitons à nous contacter le plus tôt possible afin que nous puissions avoir le plaisir de vous rencontrer.

L'APHRSO et vous ...

Depuis sa création, l'APHRSO a toujours eu à cœur de maintenir une proximité avec ses membres et leurs familles. Après 30 ans d'existence, ce souhait est encore aujourd'hui d'actualité et ce, malgré les défis que cela comporte. Nous trouvons donc important de garder le contact avec nos membres et surtout de bien vous informer des dossiers qui retiennent notre attention. Parallèlement à cela, nous souhaitons vous entendre et vous donner un lieu pour vous permettre de nous communiquer vos besoins, vos attentes ou encore de vous prononcer sur certains dossiers qui vous interpellent.

Considérant qu'il n'est pas toujours facile pour les personnes handicapées ou leurs familles de se déplacer à une rencontre d'échanges ou d'informations, nous avons cherché à développer des outils pour faciliter la transmission d'informations. Outre le courriel, nous utilisons encore de nos jours le télécopieur et le téléphone qui, malgré les nombreuses avancées technologiques, constituent encore des outils pertinents. 😊

Nous utilisons également notre journal interne que nous transmettons par envoi postal mais qui est aussi disponible sur notre site internet. Nous avons ajouté une nouveauté cette année, nous le diffusons également sur notre page Facebook. Il est donc possible de se procurer notre journal de trois façons différentes.

Notre site internet constitue quant à lui un outil pour obtenir des informations et notre page des nouvelles diffuse l'état des dossiers qui retiennent notre attention. L'arrivée de l'APHRSO sur Facebook permet de transmettre de l'information mais peut également vous être utile pour communiquer avec nous. Nous vous invitons donc à utiliser un ou plusieurs des médiums de communication que nous mettons à votre disposition pour échanger. De plus, nous souhaitons que ces outils soient dynamiques et conviviaux alors, nous vous invitons à nous faire part de toutes suggestions qui nous permettraient d'en améliorer le contenu.

Dossiers de l'APHRSO

Les personnes handicapées et les municipalités

Comme vous le savez sans doute, l'APHRSO travaille depuis de nombreuses années avec les municipalités de son territoire pour que soit amélioré l'accès des services aux citoyens handicapés. Plus précisément depuis 2004, nous travaillons en partenariat avec les villes qui ont la responsabilité de produire des plans d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.



Candiac, La Prairie, St-Constant et Ste-Catherine sont les villes ciblées par cette réglementation sur notre territoire et jusqu'à présent, nous ne pouvons qu'être ravis des nombreuses réalisations effectuées par ces dernières pour faciliter l'accès aux services municipaux aux personnes handicapées. Pour l'APHRSO, ce dossier est plus qu'important car il permet d'agir concrètement dans le quotidien des personnes handicapées qui souhaitent vivre leur citoyenneté au même titre que l'ensemble de la population.

Outre notre présence et celles de nos partenaires dans ce dossier, **il est pour nous essentiel que les citoyens handicapés eux-mêmes ou leur famille participent à ce processus** car sans votre collaboration, nous ne pourrions nous assurer que les améliorations apportées sauront répondre adéquatement à vos besoins. Qu'il s'agisse de l'aménagement des bâtiments, de l'adaptation des lieux publics, des trottoirs, des espaces de stationnements ou encore de l'accessibilité aux services de loisirs, **sachez que vos besoins et vos attentes doivent être communiqués à votre municipalité** si vous souhaitez que celle-ci fasse des améliorations pour faciliter l'exercice de votre citoyenneté ou celle d'un membre de votre famille. L'APHRSO vous invite donc à faire connaître vos besoins.

Pour prendre connaissance du plan d'action à l'égard des personnes handicapées de votre secteur, visitez le site internet ou communiquez avec votre municipalité.

Les plans de mesures d'urgence

Dans le même ordre d'idée, l'APHRSO désire vous rappeler l'importance de vous inscrire aux plans de mesures d'urgence de votre municipalité qui s'adresse principalement aux personnes qui, advenant une situation d'urgence, pourraient avoir besoin d'assistance particulière.



Pour assurer la meilleure intervention possible en cas d'urgence, il est important que le service de sécurité incendie ou encore la Régie de police ait en main toute l'information vous concernant et qui pourrait avoir un impact considérable sur la rapidité et l'efficacité d'une éventuelle évacuation.

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les détails relatifs aux inscriptions ou contactez l'APHRSO. Ces détails figurent également sur le site internet des villes et sur celui de l'APHRSO.

Il en va de votre sécurité!

Dossiers de l'APHRSO

Bilan du sondage réalisé à l'automne 2010

L'APHRSO est heureuse de vous dévoiler les résultats du sondage que nous avons réalisé avec nos partenaires à l'automne dernier portant sur les besoins non-comblés dans les familles où réside une personne présentant des limitations.

Ces résultats ont d'ailleurs été présentés à plus d'une trentaine de parents qui s'étaient déplacés lors de rencontres prévues à cet effet le 9 novembre dernier. Nous tenons d'ailleurs à les remercier de leur participation et de leur précieuse collaboration.

Considérant l'importance de ce dossier pour l'APHRSO, nous tenons à en diffuser le plus largement possible les résultats et les suivis car nous croyons fortement que ce dossier rejoint une grande majorité de familles que nous tentons de représenter.

Voici donc un aperçu des résultats que nous avons obtenus par le biais du sondage:

Nombre de sondages reçus et complétés par les familles: 90

Portrait de la personne handicapée:

- ◆ Groupe d'âge: 45 % des répondants sont âgés entre 18 et 45 ans
- ◆ Type de limitations: plus de la moitié des répondants ont une déficience intellectuelle (26%) ou un trouble envahissant du développement (TED) (26 %)

Mentionnons que les familles vivant avec un enfant ayant une limitation physique ne sont pratiquement pas représentées à l'intérieur de ce sondage.

Portrait des familles:

- ◆ 74 % sont biparentales
- ◆ 74 % ont plus d'un enfant dans la famille (16 % d'entre elles ont plus d'un enfant handicapé dans la même famille)
- ◆ 60 % des familles mentionnent avoir une situation financière modeste alors que 10 % mentionnent avoir une situation précaire.



Types de services reçus par les familles:

- ◆ 52% reçoivent des services provenant du CSSS
- ◆ 67% reçoivent des services des SRSOR
- ◆ 18 % du CMR

À 74 %, les familles ont mentionné que les services reçus par ces instances répondent à leurs besoins.

Mais... 64 % des familles ont répondu être en attente ou ne pas recevoir les services en fonction des besoins exprimés.

Dossiers de l'APHRSO

Bilan du sondage (suite)



Les besoins exprimés par les familles pour lesquels les services sont inadéquats ou inexistants:

Les 3 grandes priorités soulevées sont:

- ⇒ Le répit (28 %)
- ⇒ Le gardiennage (19 %)
- ⇒ Le soutien financier (17 %)



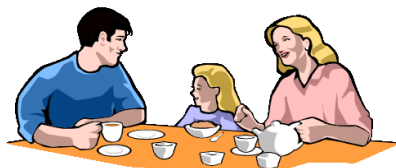
Autres commentaires ou besoins exprimés par les familles :

(Notez que nous avons indiqué les éléments qui ressortaient le plus fréquemment)

Les familles ont mentionné:

- ⇒ Le manque de ressources de répit sur notre territoire
- ⇒ L'attente ou la disponibilité des places dans les ressources de répit extérieures à notre territoire
- ⇒ Le manque d'informations, d'outils et de ressources pour les parents et la fratrie
- ⇒ L'absence de listes de gardiennes qualifiées
- ⇒ Pour certaines clientèles, seuls les CHSLD peuvent offrir du répit et ce, même pour la clientèle plus jeune
- ⇒ L'absence de projet d'appartements supervisés sur notre territoire

Ces résultats ont donc permis à l'APHRSO de bien cibler les priorités qu'ont les familles en terme de besoins non-comblés et pour nous en assurer, nous avons validé ces informations lors des rencontres de parents . De plus, ces rencontres nous ont permis d'échanger et de bonifier certains éléments du sondage . À cet effet, vous trouverez aux pages suivantes le bilan que nous avons fait de ces rencontres qui ont eu lieu en novembre 2010 et en janvier dernier.



Dossiers de l'APHRSO

Bilan des rencontres de parents tenues en novembre 2010 et janvier 2011

par l'APHRSO

en collaboration avec l'organisation communautaire du CSSS Jardins-Roussillon

POINTS DE DISCUSSION

Échanges sur les résultats présentés suite au sondage :

- ⇒ Les parents disent se retrouver à l'intérieur des résultats du sondage;
- ⇒ Le répit, le gardiennage et le soutien financier sont des besoins identifiés par les familles présentes;
- ⇒ Le soutien au rôle parental, les appartements supervisés et l'hébergement sont également des besoins identifiés par les parents présents.



Pour les parents d'enfants âgés entre 0-5 ans, le besoin de soutien au rôle parental est ressorti de façon prioritaire. Les parents mentionnent ne recevoir que très peu d'informations à ce stade car ils sont souvent en attente de services et pendant ce temps, ils ne savent pas ce qui les attend. Ils se sentent laissés à eux-mêmes et aimeraient être davantage supportés par leur CSSS.

Lorsque l'enfant est mineur, les parents sont généralement sur le marché du travail et ont plus d'un enfant à la maison. Le soutien au rôle parental demeure nécessaire pour supporter le parent à qui incombe un grand nombre de tâches et de responsabilités quant à l'enfant handicapé mais aussi pour les autres enfants. Les parents souhaitent l'implication concrète des intervenants dans la famille et non seulement pour dire aux parents ce qu'ils doivent faire pour leur enfant. Les parents mentionnent également le besoin de support pour les autres enfants de la famille.

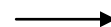
Pour les parents dont les enfants fréquentent le milieu scolaire, le besoin en est un principalement de gardiennage, notamment en période estivale car les parents travaillent.

La situation change lorsque l'enfant quitte le milieu scolaire et en ce sens, les parents mentionnent ne pas savoir ce qui les attend par la suite. La transition est peu ou pas expliquée et il arrive souvent que le parent se retrouve en attente de services pour son enfant devenu adulte. De plus, la grande majorité des parents présents déplorent l'horaire de travail de leurs enfants qui fréquentent SRSOR car pour le parent qui travaille, cet horaire (nombre d'heures et de journées) ne convient aucunement. Celui-ci ne correspond pas à l'horaire de travail des parents qui doivent trouver des solutions alternatives pour éviter que leur enfant-adulte se retrouve sans surveillance. Pour certains d'entre eux, le type de services offerts par SRSOR ne convient pas à la situation de leur enfant et dans un tel cas, le parent se retrouve sans ressource.

Les besoins de gardiennage et de répit se font alors sentir car soit le parent travaille et ne peut laisser son enfant seul à la maison ou encore, le parent a besoin de répit car il demeure en permanence à la maison pour s'occuper de son enfant. À long terme, cette situation amène le parent en état d'épuisement et de grand isolement. Le répit devient donc nécessaire pour supporter le parent.



suite



Dossiers de l'APHRSO

Pour d'autres familles dont les enfants sont plus autonomes, le besoin d'appartement supervisé est évoqué pour permettre à l'enfant d'avoir sa propre vie d'adulte et ce, dans un milieu sécuritaire où il pourra s'épanouir sans la présence constante de ses parents. La famille pourrait ainsi être libérée de l'entière responsabilité de son enfant tout en étant présente ponctuellement pour le soutenir dans son autonomie.

Plus la personne handicapée vieillit, plus le besoin d'envisager des ressources d'hébergement se fait sentir. Les parents, aussi vieillissants, souhaitent que leur enfant puisse séjourner à l'occasion en dehors du domicile familial et ce, en prévision éventuelle d'un placement lorsque le parent ne sera plus en mesure de s'en occuper. Les parents souhaitent que cette démarche soit progressive pour éviter les perturbations et le déracinement que pourrait occasionner un placement d'urgence. Ils souhaitent également que le répit progressif se déroule au même endroit où leur enfant pourrait éventuellement déménager et que cet endroit soit à proximité du milieu naturel.

De façon générale, tous sont d'avis qu'une banque de gardiennes est plus que nécessaire et mentionnent que les gardiennes doivent être qualifiées pour s'occuper des personnes handicapées dont elles auraient la responsabilité. De plus, les horaires de garde devraient être offerts en fonction des besoins réels des familles et non en fonction des disponibilités des gardiennes.

Tous ces besoins requièrent évidemment un soutien financier adéquat pour permettre aux parents d'en assumer les frais. De plus, les familles sont unanimes sur le fait que l'ensemble des services à développer pour les soutenir doivent être existants sur le territoire Kateri et non à l'extérieur comme c'est souvent le cas. Qu'il s'agisse de répit, d'appartements supervisés ou encore d'hébergement, les parents sont d'avis sur le fait que ces ressources doivent être physiquement à proximité pour éviter les longs déplacements, le déracinement de la personne et le maintien de l'implication des familles.

Autres commentaires évoqués par les parents

- ⇒ Les parents évoquent le fait que ce sont eux les experts pour leur enfant et non les bureaucrates qui ne peuvent pas comprendre la réalité quotidienne des parents;
- ⇒ Les parents se disent fatigués d'avoir à se battre constamment pour obtenir un service, une information ou un support;
- ⇒ On constate qu'il y a beaucoup plus de services dans les autres régions de la Montérégie;
- ⇒ Les parents ne se sentent pas écoutés lorsqu'ils font part de leurs besoins ou de leurs insatisfactions;
- ⇒ Les parents sont d'avis que l'intégration, la participation sociale et l'autonomie ne sont pas des objectifs réalistes pour tous. Il faut donc créer des services, sur notre territoire, pour ceux qui n'ont pas cette possibilité.

À la lumière de toutes ces informations, l'APHRSO est convaincue que plusieurs parents peuvent se reconnaître dans une ou plusieurs des affirmations qui ont été évoquées par les familles. C'est pourquoi, nous trouvons important de poursuivre notre travail d'échanges et de concertation et ce, tant auprès des familles qu'avec les instances concernées par les problématiques ou les besoins évoqués par les parents. Ainsi, nous croyons pouvoir mettre en commun le savoir et les compétences de chacun dans le but de trouver collectivement des solutions réalistes qui sauront répondre aux besoins exprimés.

Pour nous, cette démarche est plus qu'essentielle et ce sens, nous tenons à vous transmettre le maximum d'informations afin de vous tenir au courant de l'évolution de chacun des dossiers qui retient notre attention. De cette façon, vous pourrez, si vous le souhaitez, participer à nos rencontres d'échanges ou encore nous faire connaître votre opinion en utilisant un ou l'autre des médiums de communication que nous avons mis à votre disposition pour faciliter les échanges (téléphone, télécopieur, courriel, facebook, envoi postal).

Suivi de notre dossier stationnement

L'APHRSO poursuit son travail dans le dossier des espaces de stationnement réservés à l'usage des personnes handicapées. Au cours des dernières années, nous avons notamment travaillé avec la Régie de police Roussillon et avec les municipalités de notre territoire pour que ces dernières préconisent l'utilisation du panneau réglementaire P-150 pour identifier ces espaces réservés. Notre objectif était d'harmoniser l'affichage des espaces de stationnement sur notre territoire pour faciliter le respect de ceux-ci par la population.



De plus, nous souhaitons faciliter le travail des policiers qui devaient intervenir pour faire respecter ces espaces encore trop souvent utilisés par des gens sans autorisation. Une des raisons qui expliquait cette problématique était que plusieurs stationnements étaient identifiés à l'aide du panneau bleu ce qui, rendait difficile l'émission de contravention. Notre travail de sensibilisation et de concertation, jumelé aux efforts des villes et de la Régie de police, semblent donner des résultats concluant jusqu'à présent. Dans certaines villes, la présence du panneau réglementaire a permis l'émission de contraventions alors que dans d'autres, nous assistons à une baisse du nombre de constats d'infraction. Voici, à titre d'informations, les données qui nous ont été transmises par la Régie de police pour 2009 et 2010.

VILLES	2009	2010	TOTAL
CANDIAC	13	29	42
DELSON	56	26	82
LA PRAIRIE	22	13	35
SAINT-CONSTANT	62	49	111
SAINT-MATHIEU	0	0	0
SAINT-PHILIPPE	0	1	1
SAINTE-CATHERINE	4	3	7
TOTAL	157	121	278

Rappel

Veillez prendre note que les bureaux de l'APHRSO seront fermés les **22 et 25 avril** ainsi que le **23 mai 2011**.

Notez que les activités prévues à ces dates feront également relâche.

Bons congés à tous !

NON CONVENTION PSOC

POUR LA DÉFENSE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Mise en contexte

Suite au rapport du Vérificateur général du Québec, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a rédigé une convention (un protocole d'entente) triennale qu'il souhaiterait faire signer, dès le printemps 2011, à tous les organismes recevant du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles ont étudié le document, l'ont comparé à d'autres conventions existantes et ont demandé un avis juridique quant à ses conséquences. Les deux organisations rejettent unanimement le document, jugeant que les organismes courraient un risque plus grand en le signant qu'en ne le signant pas. Ces deux organisations nationales ont donc interpellé les 3000 organismes communautaires qu'elles réunissent pour les inviter à faire de même en adoptant une résolution visant à refuser cette convention qui:

- ⇒ instaurerait de nouvelles règles qui compromettraient l'autonomie de nos organismes et auraient des incidences sur nos pratiques, notamment par un accroissement du contrôle, par des visites non encadrées et l'accès à des documents qui ne sont pas destinés au bailleur de fonds;
- ⇒ instaurerait de nouvelles règles qui vont au-delà des recommandations du Vérificateur général du Québec, sans que les consultations distinctes prévues aient eu lieu avec les instances représentant les organismes communautaires, et qui auraient préséance sur les documents négociés auparavant;
- ⇒ fragiliserait nos organismes au niveau financier et pourrait avoir des incidences sur leur intégrité, notamment en rendant le financement conditionnel à des jugements de valeur et en le versant sur une base triennale plutôt que sur une base continue;
- ⇒ fragiliserait le lien de confiance établi avec nos membres et avec les personnes qui ont recours à nos organismes, notamment en affaiblissant le pouvoir des membres et en mettant en péril la confidentialité.

À la lumière de ce qui précède, l'APHRSO tient à vous informer qu'elle a refusé le projet de convention et qu'elle sera solidaire du mouvement communautaire autonome dans ce dossier.

Pour plus d'informations sur ce dossier, nous vous invitons à consulter le site: www.nonalaconvention.org

EXPRIMEZ-VOUS!

Saviez-vous que ce journal est également mis à la disposition de nos membres afin qu'ils puissent s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent ?



Si vous souhaitez nous faire parvenir un texte sur un sujet que vous trouvez intéressant ou encore si vous souhaitez nous faire réfléchir sur une réalité qui vous touche, nous vous invitons à nous faire parvenir le tout par courrier ou par courriel à: info@aphrso.org

Nous serons heureux de vous publier dans *vosre journal*.



Vers l'accessibilité au transport en commun régulier

Depuis 2008, des initiatives en matière d'accessibilité des personnes handicapées au réseau de transport en commun régulier sont prises par les différentes autorités organisatrices de la région. À cet effet, le Conseil intermunicipal de transport (CIT) Roussillon, regroupant les municipalités de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine, adoptait par voie de résolution en juin 2008, un plan de développement de son réseau de transport pour améliorer son accessibilité aux personnes handicapées.

Ce plan vise particulièrement à faciliter l'utilisation du transport en commun régulier pour les personnes handicapées. Plusieurs mesures sont prises afin d'évaluer le réseau de transport et d'élaborer différentes politiques d'utilisation du service. En ce sens, trois nouvelles politiques ont été mise en place par le CIT Roussillon :

La politique sur les places prioritaires a pour objectif de prioriser les personnes dites à mobilité réduite, aux sièges identifiés à cet effet dans les véhicules. Ces sièges se retrouvent généralement à l'avant des véhicules, à proximité du conducteur du véhicule;

La politique sur le service d'arrêt sur demande a pour objectif de faciliter l'orientation des usagers témoignant d'une déficience visuelle, dans les véhicules et sur le réseau. L'Institut Nazareth & Louis-Braille définit une personne à mobilité réduite avec déficience visuelle, comme étant toute personne témoignant d'une déficience visuelle et qui présente des incapacités significatives ayant un impact sur la réalisation de ses habitudes de vie;

La politique sur la gratuité du transport en commun pour l'accompagnateur d'une personne handicapée admise au transport adapté a pour objectif de permettre à l'accompagnateur d'une personne handicapée de circuler gratuitement dans les véhicules et sur le réseau. Un accompagnateur est une personne utilisant le transport en commun (adapté ou régulier) en compagnie d'un usager pour des raisons diverses. Il existe différents types d'accompagnement. Ceux-ci sont détaillés dans la Politique d'admissibilité au transport adapté, sur le site du MTQ.

Ces trois politiques sont donc en vigueur depuis le début de l'année 2010. Vous êtes invités à consulter le site Internet du CIT Roussillon pour toutes informations concernant ces politiques d'accessibilité : www.citroussillon.com

Pour joindre le CIT Roussillon

Téléphone : (514) 877-6003

Heures d'ouverture :

Lundi au Vendredi : 07h00 à 19h00

Samedi et Dimanche : 09h00 à 17h00



Mesures préventives



Sachant que cette période de l'année est propice aux virus et aux maladies infectieuses de toutes sortes, l'APHRSO considère important d'appliquer certaines mesures visant à réduire les risques de propagation à l'intérieur de ses activités.

Consciente que la transmission des virus s'effectue soit par contact avec une personne ou avec une surface contaminée, l'APHRSO prend toutes les précautions nécessaires et en ce sens, nous portons une attention particulière à la désinfection quotidienne des endroits et des objets manipulés fréquemment.

Nous comptons également sur l'ensemble de notre personnel pour qu'il limite les contacts de proximité avec les membres et qu'il applique toutes les mesures relatives à l'hygiène. De plus, le personnel de l'APHRSO a été sensibilisé à l'effet de ne pas se présenter au travail s'il présente des symptômes de grippe ou de maladie infectieuse.

Dans le même ordre d'idée, l'APHRSO demande également la collaboration des membres et de leurs familles et en ce sens, **nous demandons que les membres participant à nos activités demeurent à la maison s'ils présentent l'un de ces symptômes:**

- ⇒ Fièvre
- ⇒ Toux
- ⇒ Maux de tête
- ⇒ Douleurs et courbatures
- ⇒ Fatigue intense
- ⇒ Nausées, vomissements
- ⇒ Diarrhée
- ⇒ Congestion nasale, écoulements, éternuements
- ⇒ Mal de gorge
- ⇒ Douleur thoracique
- ⇒ Éruption cutanée non diagnostiquée



Notez que si un participant se présente à nos activités avec l'un ou l'autre des symptômes décrits ci-haut, l'APHRSO contactera le parent ou la personne responsable du participant afin qu'il retourne à la maison dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre précieuse coopération.

Pour toute question relative à votre santé ou à celle de vos proches, appelez **Info-Santé au 8-1-1**.
Des infirmières vous répondront 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



**ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100 RUE STE-MARIE
LA PRAIRIE (QUÉBEC) J5R 1E8**



Téléphone : 450-659-6519



Télécopie : 450-659-6510



Messagerie : info@aphrso.org

**Retrouvez-nous
sur le web:
www.aphrso.org**



Plus aucune raison de manquer un tirage!

Lotomatique est un service d'abonnement qui vous permet de participer aux loteries de votre choix sans avoir à acheter vos billets chaque semaine. Ces billets sont émis et vérifiés directement par Loto-Québec. Tout comme dans les différents points de vente de Loto-Québec, il est possible de jouer ses propres numéros ou d'opter pour des mises-éclair (numéros générés par ordinateur).

Votre participation à Lotomatique vous permet de contribuer au financement d'organismes sans but lucratif et ce, sans qu'il ne vous en coûte un sou de plus. Depuis 1978, Loto-Québec confie la vente de Lotomatique à des organismes communautaires et à des œuvres de bienfaisance.

En bref

- ◆ Type d'abonnement : individuel ou en groupe (10 membres maximum)
- ◆ Offert aux résidents du Québec seulement et aux personnes âgées de 18 ans et plus
- ◆ Produits disponibles : Lotto Max, Lotto 6/49, Québec 49, Extra et Double Jeu 49
- ◆ Durée de l'abonnement : 26 ou 52 semaines
- ◆ Paiement des lots : les chèques de paiement (10 \$ et plus) sont automatiquement envoyés aux gagnants par la poste
- ◆ Achat minimum de 20 \$ par membre pour un groupe
- ◆ Possibilité de paiement différé
- ◆ Aidez un organisme sans but lucratif accrédité!

Les avantages du service Lotomatique

- ◆ Impossible d'oublier d'acheter ses billets.
- ◆ Impossible d'égarer ses billets.
- ◆ Loto-Québec vérifie les numéros des abonnés et se charge de la gestion des abonnements.
- ◆ Si l'abonné gagne, il reçoit automatiquement son chèque par la poste.

L'abonné est invité à choisir l'organisme sans but lucratif (OSBL) à qui la commission sera versée, à partir de la liste des organismes accrédités.

Pour vous inscrire ou renouveler votre abonnement: 1-866-628-4783

www.loto-quebec.com/loteries/nav/fr/conseils-et-services/lotomatique/accueil

**SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE L'APHRSO,
MENTIONNEZ LE NUMÉRO D'ACCREDITATION SUIVANT: 600 931 0000**

AU NOM DE L'APHRSO, MERCI!